



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 586-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot que lors de la séance ordinaire du 7 juin 2022, tenue à 19 h 30 au bureau municipal, le conseil de la Municipalité le conseil a adopté le règlement numéro 586-2022 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services de toilettage pour animaux comme usage complémentaire à l'habitation et de mettre à jour les normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles.

L'objet de ce règlement est de mettre à jour les dispositions sur les piscines en accord avec le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles adopté par le gouvernement du Québec; d'autoriser les services de toilettage pour animaux à titre d'usage complémentaire à une habitation et de prévoir une norme de superficie minimale de terrain pour l'exercice d'un usage lié à la production de cannabis.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 22 juin 2022.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 22 juin 2022. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 23 juin 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière